

SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ (Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL en date du 12 juin 2025**

Nombre de délégués : L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à dix-huit heures quarante-cinq le comité syndical
En exercice : 07 légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la
Présents : 07 présidence de Benjamin GARDET.
Absents : 00
Votants : 07 Présents : GARDET Benjamin, REBORD Jean-Luc, MOLLIER Christelle, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, BOURGEOIS-ROMAIN Florent VIALIS Gérard, TEYPAZ Thierry
Date de la convocation : délégués titulaires.
06/06/2025
Également présents : RAMBAUD Christophe maire de Crest-Voland, EXCOFFON Christian, maire de Cohennoz.
Secrétaire : SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Délibération n°2025-06D05 – Transfert des marchés en cours conclus pour la construction du TCD de la Logère et la restructuration de la zone débutant, par le SIVU Domaine skiable Crest-Voland - Cohennoz à la SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz.

- **VU** les délibérations du Conseil d'Administration de la société « SPL DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ » du 28 mars 2025 autorisant le principe (i) de la modification de l'objet social, (ii) de l'augmentation de capital par incorporation de réserves de 480.000 euros, (iii) de l'augmentation du capital par apports en numéraire d'un montant total de 850.000 euros, (iv) de la modification de la répartition des sièges au sein du conseil d'administration à concurrence de 8 sièges pour le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ, 1 siège pour la commune de CREST-VOLAND et 1 siège pour la commune de COHENNOZ, et (v) des modifications statutaires corrélatives,
- **VU** la délibération du conseil municipal de Crest-Voland du 1er avril 2025 votant favorablement (i) la modification de l'objet social, (ii) l'augmentation de capital par incorporation de réserves de 480.000 euros, (iii) l'augmentation du capital par apports en numéraire d'un montant total de 850.000 euros, (iv) de la modification de la répartition des sièges au sein du conseil d'administration à concurrence de 8 sièges pour le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ, 1 siège pour la commune de CREST-VOLAND et 1 siège pour la commune de COHENNOZ, et (v) les modifications statutaires corrélatives,
- **VU** la délibération du conseil municipal de Cohennoz du 8 avril 2025 votant favorablement (i) la modification de l'objet social, (ii) l'augmentation de capital par incorporation de réserves de 480.000 euros, (iii) l'augmentation du capital par apports en numéraire d'un montant total de 850.000 euros, (iv) de la modification de la répartition des sièges au sein du conseil d'administration à concurrence de 8 sièges pour le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ, 1 siège pour la commune de CREST-VOLAND et 1 siège pour la commune de COHENNOZ, et (v) les modifications statutaires corrélatives,
- **VU** la délibération du comité syndical du SIVU domaine skiable Crest-Voland Cohennoz du 10 avril 2025 votant favorablement (i) la modification de l'objet social, (ii) l'augmentation de capital par incorporation de réserves de 480.000 euros, (iii) l'augmentation du capital par apports en numéraire d'un montant total de 850.000 euros, (iv) de la modification de la répartition des sièges au sein du conseil d'administration à concurrence de 8 sièges pour le SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ, 1 siège pour la commune de CREST-VOLAND et 1 siège pour la commune de COHENNOZ, et (v) les modifications statutaires corrélatives,
- **VU** la délibération du comité syndical du SIVU domaine skiable Crest-Voland Cohennoz du 12 juin 2025 approuvant le principe de la délégation de service public pour la gestion du service public des remontées mécaniques et différentes activités connexes à la société publique locale Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz

Considérant la nécessité de transférer les marchés publics en cours et les études s'y rapportant conclus pour la construction de la télécabine débrayable de la Logère, ainsi que la restructuration de la zone débutant, par le SIVU Domaine skiable Crest-Voland, suivant le tableau ci-dessous :

Télécabine de la Logère
Marchés de travaux lots 1 à 4
Mission maîtrise d'œuvre
Etudes et contrôles
• SPS
• Contrôle Technique
• G2AVP/PRO + G4
Téléski les Petits Champions
Marché lot unique
Chalet exploitation
Matériel balisage et sécurité pistes
Aléas et divers
GI LACHAT

Le comité syndical après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Décide de transférer les marchés en cours et les études s'y rapportant conclus pour la construction du TCD de la Logère ainsi que la restructuration de la zone débutant, par le SIVU Domaine skiable Crest-Voland - Cohennoz à la SPL Domaine skiable Crest-Voland Cohennoz, tels que précisés dans le tableau ci-dessus.
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce transfert.

Ainsi fait en séance, les jour mois et an susdit, ont signé le registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le président
Benjamin GARDET

